

dial

diffusion de l'information sur l'Amérique latine

43 TER, RUE DE LA GLACIÈRE - 75013 PARIS - FRANCE - TÉL. (1) 43.36.93.13 - FAX. (1) 43.31.19.83

Hebdomadaire - n° 1782 - 17 juin 1993 - 8 F

D 1782 HAÏTI: DOSSIER ÉGLISE CATHOLIQUE

Alors que les négociations menées par la Mission civile mandatée par l'Organisation des Etats américains (OEA) et l'Organisation des Nations unies (ONU) semblaient s'acheminer vers un dénouement de la crise politique (cf. DIAL D 1749 et 1769), le pouvoir en place s'est soudainement raidi. La sixième rencontre des négociateurs de l'OEA-ONU et des représentants du pouvoir en place, du 22 au 24 mai 1993, s'est soldée par un échec. Dans le cadre de ces négociations, la proposition des Etats-Unis de création d'une force de police internationale a fait pratiquement l'unanimité du pays contre elle.

C'est dans ce contexte troublé qu'il faut situer les deux premiers documents ci-dessous, émanant respectivement des "Ti Legliz" ou communautés ecclésiales de base, et de la Conférence haïtienne des religieux dont la position contraste singulièrement avec celle de la conférence épiscopale (cf. DIAL D 1759), après la déclaration de cette dernière du 24 avril 1993 et son idée de "commission nationale de réconciliation".

La personne du nonce apostolique étant sous-jacente à toute la problématique politico-religieuse (cf. DIAL D 1704), nous donnons en troisième document la longue "communication" adressée le 29 avril 1992 au clergé haïtien par le nonce pour expliquer son rôle. Texte tiré du livre "Haïti, votre cri ne sera pas étouffé" qui vient d'être édité par le Centre haïtien de recherches et de documentation et par la Commission tiers-monde de l'Eglise catholique, tous deux de Genève.

Note DIAL

1. Message des Ti Kominote Legliz (TKL - communautés ecclésiales de base) du 30 mai 1993

AVEC LA FORCE DE L'ESPRIT DE VÉRITÉ, BÂTISSONS
UNE ÉGLISE SANS VIOLENCE DANS UNE HAÏTI SANS VIOLENCE

Cette année 1993, la fête de Pentecôte, jour national des TKL, tombe le jour de la fête des mères. Le comité de contact national souhaite à toutes les mamans, à tous les TKL des neuf diocèses d'Haïti une bonne fête de courage pour une résistance sans faiblir.

A l'occasion de cette journée nationale, nous invitons tous et chacun à prendre le temps de réfléchir à ces deux questions:

- 1) Qu'est-ce qui bouleverse les mamans et les TKL aujourd'hui?
- 2) Que faisons-nous pour changer ça?

Voici les principales causes de souffrance en Haïti aujourd'hui:

- 1) Depuis le coup d'Etat du 30 septembre 1991, les militaires en uniforme ou en civil, les escadrons de la mort et des chefs de section (1) continuent de tuer chaque jour, obligent les uns à la clandestinité et les autres à devenir boat-people pour Guantanamo.
- 2) Les tribunaux vendent la justice de plus en plus.
- 3) La famine et la cherté de la vie augmentent la malnutrition.
- 4) Pas de soin de santé ni médicaments à l'hôpital.

- 5) Les trafiquants de drogue et les escadrons de la mort règnent en maître dès le coucher du soleil.
- 6) Manoeuvres au parlement pour soutenir un gouvernement illégal.
- 7) Manoeuvres dilatoires répétées dans les négociations de façade.
- 8) Répression pour les élèves, les étudiants, les universitaires.
- 9) La liberté de la presse et les autres droits humains ne sont jamais respectés.
- 10) Pourtant parmi cette immense souffrance, nous constatons avec joie la solidarité de l'espoir et la capacité de résistance des mamans, des jeunes, des organisations populaires et des TKL.

1 - Où puisons-nous cette force?

Nous trouvons cette capacité dans notre conviction démocratique et dans la culture forgée ici par tout un peuple. Pour nous les TKL, là où nous trouvons le plus de force c'est dans la méditation de la Parole du Dieu de la vie, Lui qui est toujours avec nous dans cette résistance. Dans cette période de crise, l'Apocalypse nous éclaire. Ce livre a été écrit pendant la dictature de Néron pour soutenir l'espoir et la résistance du peuple de Dieu. Aujourd'hui encore, l'Apocalypse nous dit: "Ceux qui ont des oreilles, qu'ils écoutent ce que l'Esprit dit aux Eglises" (2,7).

2 - Que dit l'Esprit de vérité aux Eglises d'Haïti aujourd'hui?

Voici, d'après nous: Il est temps que l'Eglise catholique notre mère, prenne conscience et reconnaisse qu'elle est, elle aussi, cause de la violence qui opprime le peuple haïtien depuis bien longtemps jusqu'à aujourd'hui.

a) Quand Radio-Soleil envoie comme une mitraillette mensonge et désinformation, comment appeler cela, sinon VIOLENCE?

b) Quand le Nonce Baldisseri, Mgr Gayot et Mgr Kébreau installent et soutiennent un gouvernement illégal qui vole le pouvoir au peuple par un crime contre l'humanité, comment appeler cela, sinon VIOLENCE?

c) Quand la conférence épiscopale bombarde le peuple avec sa déclaration contre l'embargo pour faire plaisir aux putschistes et encourager les militaires, les attachés et les escadrons de la mort à faire toujours plus de victimes, comment appeler cela, sinon VIOLENCE?

Ce sont les plus pauvres, ceux que l'on déjà appauvris jusqu'à l'extrême, qui sont les victimes de cette violence de l'Eglise.

3 - Le jour de la Pentecôte, voici ce que nous déclarons à propos de la crise d'Haïti:

1) Il faut que la partie de l'Eglise catholique qui refuse le changement en Haïti arrête de faire violence au peuple haïtien. Quand on reconnaît lucidement sa propre violence, on peut alors lutter efficacement contre la violence d'où qu'elle vienne.

2) Nous-mêmes, TKL, nous sommes résolus à combattre toute forme de violence faite au peuple afin que ce soit la seule force de l'amour qui dirige notre action, comme nous le manifeste Mgr Romélus dans son action en faveur du peuple haïtien.

3) Nous condamnons l'Etat putschiste bâti sur la violence depuis vingt mois et nous reconnaissons que le peuple est en état de légitime défense. Comme fidèles à l'Evangile du Christ, nous déclarons qu'il n'y a pas de réconciliation sans justice, qu'il n'y a pas d'amnistie sans réparation, qu'il n'y a pas d'amnistie pour les criminels.

4) Nous ne pouvons accepter une invasion militaire américaine qui nous imposerait de force une solution à la crise. Nous ne pouvons attendre passivement que l'ONU seule nous donne la solution, même si nous comptons sur la solidarité internationale pour aider le peuple haïtien à se mettre debout, pour faire respecter ses droits et sa dignité comme il l'a manifesté le 16 décembre 1990 et le 7 janvier 1991 (2).

5) Nous voulons bâtir une société où ce ne sont pas les "Sans-Maman" (3) qui font la loi. Nous voulons que chacun vive comme un être aimé par sa maman (4).

Nous encourageons toutes les organisations en Haïti et en diaspora qui sont d'accord avec ce programme d'amour: "Tenez bon".

Frères, écoutez ce que l'Esprit dit aux Ti Kominote Legliz: Le Dieu de la vie, c'est un Père qui a le coeur d'une maman comme Jean-Paul 1er l'a dit: Dieu, c'est aussi notre maman. Si le Dieu de la vie est avec nous, qui sera contre nous? Qu'on le veuille ou non, la force de l'Esprit qui a ressuscité Jésus-Christ va ressusciter la démocratie et faire revenir le président Aristide pour rebâtir une Haïti nouvelle.

Violence dans l'Eglise? Non.
Violence contre les TKL? Non.
Violence comme loi et gouvernement d'Haïti? Non.
Une Eglise sans violence? Oui.
Une Eglise contre la violence? Oui.
Haïti sans violence? Oui.
Amen.

Comité de contact national des TKL
Fête de Pentecôte 1993

(Original en créole)

2. Message de la Conférence haïtienne des religieux sur la situation actuelle (21 mai 1993)

Différentes rencontres ont rassemblé tout récemment plusieurs religieux et religieuses. Celle d'abord de religieux insérés en milieux populaires de ville ou de campagne. Celle des responsables de formation. Enfin, le congrès national qui s'est tenu à Port-au-Prince les 17 et 18 mai et dont le thème portait sur l'inculturation de la vie religieuse en Haïti. Tous ces religieux et religieuses ont beaucoup réfléchi sur la conjoncture dans notre pays. En tant que supérieurs de la Conférence haïtienne des Religieux (CHR) aujourd'hui réunis, nous voudrions reprendre dans ce message les inquiétudes, angoisses et espoirs qui se sont exprimés au cours de ces échanges.

Voici ce que nous constatons aujourd'hui:

1) D'un côté, la population subit à l'extrême le poids de la faim et la vie chère. De l'autre, un petit groupe continue d'accumuler des richesses garanties par le coup d'Etat, la corruption et la contrebande.

2) D'après le récent rapport de la Commission épiscopale nationale justice et paix, cinq personnes en moyenne disparaissent chaque jour. Si quelques cadavres ont pu être retrouvés, des familles sont encore incertaines du sort de plusieurs.

3) La survie des gens habitant les quartiers populaires devient de jour en jour plus incertaine. Les femmes et les jeunes filles ne sont pas respectées. Même une enfant de treize ans a été récemment violée. Comme si l'on s'acharnait systématiquement à piétiner la dignité de la femme du peuple.

4) Les fonctionnaires de la justice, avocats et juges, ne peuvent accomplir dignement leur travail, à cause des menaces dont ils sont quotidiennement harassés. Ainsi militaires, chefs de section et attachés deviennent les exécutants réels de la justice.

5) De nombreuses victimes d'abus physiques subis à cause de leurs opinions politiques ne peuvent être correctement soignées à l'hôpital, car la vie même des médecins et infirmières est sans cesse menacée.

6) Seule une infime portion de la population jouit des droits et libertés garantis par la Constitution: en particulier le droit d'expression dans les médias et les manifestations.

7) Depuis la fermeture arbitraire de quelques facultés, de nombreux étudiants continuent de se mettre à couvert.

La violence et la répression ne viennent assurément que du clan armé. Elles sont la conséquence logique du coup d'Etat. Mais où nous mène la répression? Nous l'ignorons encore, quoiqu'il semble bien s'agir d'un plan concerté pour casser le moral et la résistance populaires.

Nous reconnaissons certes les efforts de la Mission civile OEA-ONU pour freiner la répression et la violation des droits, en particulier grâce au rapport adressé à la Communauté internationale et aux autorités de facto. Nous saluons le courage qu'ont déployé ses membres pour défendre les droits de la personne et dire clairement la vérité sur les événements. Mais le travail de la mission n'a pu obtenir les résultats escomptés. Bien au contraire, il semblerait que sa présence n'a fait qu'exacerber le train maintenant dévoyé de la répression.

Ainsi entend-on parler aujourd'hui de l'arrivée probable d'une force de police internationale. Plusieurs pensent en vérité que le déploiement de cette force enlèverait au peuple haïtien son pouvoir autonome de décision. Cette appréhension avait été formulée déjà à propos de la Mission civile elle-même. A la vérité, si cela s'avérait certain, personne ne saurait approuver une telle initiative. Avec la majorité des citoyens, nous demandons que soient éclaircies les questions suivantes:

- 1) Pourquoi l'envoi de cette force? Est-ce la conséquence d'un échec reconnu de la Mission civile?
- 2) Que signifie cette force? Une invasion, une occupation, une force d'interposition?
- 3) Qu'entend-on par "souveraineté nationale"? Parle-t-on du peuple souverain ou des intérêts d'une poignée de profiteurs?

Le problème ne vient pas seulement de l'entrée sur le sol national d'une force de police internationale. Une question préalable s'impose: pourquoi dix-neuf mois de négociations nous mènent-ils à ce terme? Il faudrait savoir en outre si cette force opérera sous l'autorité du gouvernement constitutionnel, seul garant de la vraie souveraineté et de la démocratie que nous voulons construire.

Nous avons échangé ces réflexions pendant que nous discutons sur notre engagement comme religieux et religieuses dans notre Eglise et dans notre pays. Ces idées, nous le sentons vivement, nous lient plus étroitement à nos frères et soeurs en lutte pour la démocratie, la liberté, la dignité et une vie meilleure. Nous les portons dans notre prière.

Oui, en vérité, plus nous cherchons à comprendre la situation actuelle de notre pays, plus nous désirons prier Dieu avec instance qu'Il éclaire de sa vérité nos chemins de libération. Aujourd'hui encore Jésus nous parle, comme autrefois à ses disciples: "Je suis avec vous pour toujours" (Mt 28,20); "Dans le monde vous aurez à souffrir. Mais gardez courage: j'ai vaincu le monde" (Jn 16,33).

Au terme de ce message, nous vous encourageons tous, religieux et religieuses, à l'approche de la fête de Pentecôte, à invoquer la venue de l'Esprit de sagesse et de force, de justice et de paix, d'amour et de vérité, de lumière et de vie.

(Suivent 39 signatures)

3. Communication du nonce apostolique en Haïti aux prêtres, religieux et religieuses du pays (29 avril 1992)

Le 15 janvier 1992, Sa Sainteté le Pape Jean-Paul II a nommé un Nonce Apostolique en Haïti. La nouvelle de cette nomination, sans être une surprise, a soulevé quelques interrogations dans certains milieux de la société nationale et même à l'intérieur de l'Eglise.

Le Nonce Apostolique représente le Pape en personne. Dans le Code de Droit Canonique, au chapitre des Légats du Pontife Romain, le Can. 363-1 dispose que:

"Aux Légats du Pontife Romain est commis l'office de représenter le Pontife Romain lui-même de façon stable auprès des Eglises particulières ou encore auprès des Etats et des Autorités publiques auprès de qui ils sont envoyés".

Le Nonce exerce donc un double rôle: il représente le Souverain Pontife auprès de l'Eglise particulière et il est en même temps le Représentant du Pape auprès de l'Etat et des autorités publiques.

Et régulièrement, le Pape revêt son représentant de la dignité épiscopale, au titre d'Archevêque, pour que celui-ci puisse exercer en plénitude sa fonction auprès de l'Eglise particulière.

En qualité de successeur des Apôtres, le Représentant du Pape est donc aussi Pasteur du Peuple de Dieu.

A l'instar de Timothée et de Tite, qui étaient évêques et envoyés auprès des Eglises Soeurs (ils n'étaient pas évêques d'une Eglise particulière), le Représentant du Saint-Père est un évêque, un Pasteur envoyé auprès de l'Eglise particulière par le Pape qui, à travers lui, exerce sa mission qui est Pasteur de l'Eglise Universelle.

En effet, en vertu de sa charge, le Pape "a sur l'Eglise un pouvoir plénier suprême et universel qu'il peut toujours exercer librement", (L.G. 22) car ce pouvoir est ordinaire et immédiat (cf. Vat. I, Pastor Aeternus. Denz. 1821 (3050 s) De plus, "comme successeur de Pierre, il est le principe perpétuel et visible et le fondement de l'unité qui lie entre eux soit les évêques, soit la multitude des fidèles" (L.G. 23). Par conséquent, l'une de ses principales fonctions dans l'Eglise est de faire en sorte "que l'épiscopat soit un et indivisible" (L.G. 18).

Car en transmettant à son Vicaire sur terre les clefs du Royaume des cieux et en l'instituant roc et fondement de l'Eglise, le Pasteur éternel lui a donné mission de "confirmer ses frères", c'est-à-dire "de les gouverner et en son nom, de les rassembler dans l'unité, mais aussi de leur apporter aide et consolation, par sa parole et par sa présence même, d'une certaine manière". (Sollicitudo omnium Ecclesiarum - D.C. n° 1543, p. 602).

Eh bien! en tant qu'envoyé par le Pape lui-même, le Nonce Apostolique, représentant du pape est une "manière" concrète, adéquate et éprouvée, pour le successeur de Pierre de confirmer ses frères dans l'épiscopat et d'être présent, de façon efficace et permanente au milieu des fidèles d'une Eglise particulière.

Au Représentant du Pontife Romain est confié "le rôle de témoin de l'Eglise Universelle". Il est le signe efficace d'unité et de communion ecclésiales pour l'évangélisation. Il est le témoin de la charité et de la sollicitude du Pape. Il est le promoteur de la convivialité fondée sur les principes chrétiens de la vie sociale, tels que la non-violence, la solidarité, le respect réciproque, la justice, la défense de la dignité de la personne, qui conduisent par la réconciliation et le pardon chrétien à la concorde et à la paix.

Le Nonce Apostolique est aussi le Représentant du Pape auprès de l'Etat, ou des autorités publiques.

Pour exercer ce rôle, le Représentant du Saint-Père occupe une place dans le milieu des relations internationales: il a rang d'Ambassadeur.

La Convention de Vienne, en reconnaissant l'originalité de la mission du représentant du Pape, a retenu le terme "Nonce Apostolique" et non celui de "Ambassadeur" pour désigner le Représentant du Saint-Siège. Il faut remarquer que la terminologie courante qui est employée dans certains médias ou dans les conversations de certains milieux: "l'Ambassadeur du Vatican", ou "le Représentant du Vatican" pour désigner le Nonce est inexacte. En revanche, sont correctes les expressions: "le Représentant du Pape" ou "le Représentant du Saint-Siège". "Sous le nom du Saint-Siège, on entend le Pontife Romain et les instituts de la Curie Romaine" (cf. Can. 361).

L'Etat qui agrée le Représentant du Pape peut lui accorder le rang de Doyen du Corps Diplomatique (Primus inter pares). Il est alors le premier parmi les chefs de mission diplomatique "ipso facto", à partir du jour où il a présenté

ses lettres de créances au chef de l'Etat (et non au chef de Gouvernement!). C'est le cas en Haïti.

Là où l'Etat n'accorde pas au représentant du Pontife Romain le rang de Doyen du Corps Diplomatique, celui-ci porte le titre de "Pro-Nonce Apostolique".

Enfin, si l'Etat n'entretient pas de relations diplomatiques avec le Saint-Siège, le Représentant du Pape est appelé "Délégué Apostolique".

En Haïti, le Représentant du Saint-Père est un Nonce Apostolique. Il exerce un double rôle. Il est à la fois le Représentant du Pape auprès de l'Eglise et auprès de l'Etat. Et depuis que Haïti et le Saint-Siège ont décidé d'élever leurs représentations diplomatiques au niveau d'ambassade et de nonciature, la République d'Haïti reconnaît au Représentant du Saint-Père le titre de "Doyen du Corps Diplomatique".

Quelles sont, concrètement, les fonctions du Nonce Apostolique?

a) Le Nonce Apostolique contribue à garantir l'unité de l'Eglise: "La charge principale du Légat pontifical est de rendre toujours plus solides et efficaces les liens d'unité qui existent entre le Siège Apostolique et les Eglises particulières" (can. 364).

b) Dans ce but, le Nonce Apostolique cherche à:

1. "informer le Siège Apostolique de la situation des Eglises particulières et de tout ce qui touche la vie même de l'Eglise et le bien des âmes;
2. aider les Evêques par son action et ses conseils, demeurant entier l'exercice de leurs pouvoirs légitimes;
3. entretenir des relations fréquentes avec la Conférence épiscopale, en lui apportant toute aide possible;
4. en ce qui concerne la nomination des Evêques, transmettre au Saint-Siège ou lui proposer les noms des candidats, ainsi que l'enquête concernant les sujets à promouvoir, selon les règles données par le Siège Apostolique;
5. encourager ce qui concerne la paix, le progrès et la coopération des peuples;
6. collaborer avec les Evêques pour développer des relations opportunes entre l'Eglise catholique et les autres Eglises ou communautés ecclésiales, et même les religions non-chrétiennes;
7. défendre auprès des chefs d'Etat, en action concertée avec les Evêques, ce qui concerne la mission de l'Eglise et du Siège Apostolique;
8. enfin, exercer les facultés et remplir les autres mandats qui lui sont confiés par le Siège Apostolique" (can. 364).

c) Au sujet de la mission du Nonce Apostolique auprès des Etats, on peut dire ceci:

- le Pape a le droit inné et indépendant de nommer et d'envoyer ses représentants auprès des Etats. Cela est reconnu "de iure" et "de facto". En effet le Saint-Siège entretient des relations diplomatiques avec 130 Etats (1992);
- ce qui rend possible la rencontre de l'Eglise et de l'Etat au niveau diplomatique, c'est le service de l'homme. L'Eglise et l'Etat sont, tous les deux, des sociétés parfaites, autonomes et indépendantes, avec une finalité différente, mais les deux sont au service de l'homme. En conséquence: le dialogue entre les deux entités est nécessaire,
- pour collaborer profitablement;
- pour éviter les conflits;
- pour travailler ensemble en faveur de la paix et du progrès.

d) Enfin, les Nonces Apostoliques ont la charge:

- de promouvoir et d'entretenir les rapports entre le Siège Apostolique et les Autorités de l'Etat;

- de traiter les questions concernant les relations de l'Eglise et de l'Etat, et en particulier, de travailler à l'élaboration et à la mise en oeuvre des concordats et d'autres conventions (modus vivendi etc...) du même genre (Can 365, §1).

En conclusion

"Les fonctions du Représentant Pontifical doivent apporter aide d'abord aux évêques, aux prêtres, aux religieux et religieuses et à tous les fidèles, qui trouvent en lui soutien et protection en tant qu'il représente une autorité supérieure instituée pour le bien de tous. Sa mission ne se superpose ni se substitue à l'autorité épiscopale (ou aux autres autorités inférieures) et elle n'entrave pas celle-ci; mais au contraire elle la protège, la soutient et l'affermi par ses conseils fraternels et prudents. Car le Saint-Siège a toujours eu au coeur, dans le gouvernement de l'Eglise, de suivre le principe de Saint Grégoire le Grand: "Si la juridiction de chaque évêque n'est pas respectée, de quoi s'agit-il, sinon d'un ordre qui se trouve perturbé par Nous-Même, qui devrions maintenir l'ordre de l'Eglise?" " (Sollicitudo Omnium Ecclesiarum).

Quand un nouveau Nonce Apostolique arrive dans un pays comme Haïti, il est porteur de deux sortes de lettres d'introduction. La première, qui porte la signature du Cardinal Secrétaire d'Etat de Sa Sainteté, est destinée au Président de la Conférence Episcopale. C'est une lettre de présentation et de recommandation. Deux autres lettres sont adressées au Chef de l'Etat: elles sont signées du Pape lui-même. L'une est la lettre de rappel du Nonce précédent, l'autre est la lettre qui accrédite le nouveau Nonce Apostolique auprès de l'Etat et des autorités publiques. Le Nonce nouvellement nommé est tenu de présenter les lettres dont il est porteur au Président de la Conférence épiscopale et au Chef de l'Etat.

Quinze mois après le départ de Mgr Giuseppe Leanza, dans les circonstances que l'on sait, le Saint-Père a jugé bon de nommer un nouveau Nonce Apostolique en Haïti.

Le Pape Jean-Paul II aime Haïti. Il aime les Haïtiens, surtout les plus pauvres. Il a souci des Haïtiens. Plusieurs fois, dans un passé récent, il a manifesté sa sollicitude à leur égard. Tout dernièrement encore, le Jeudi-Saint, 16 avril, au cours de la liturgie qu'il célébrait dans la Basilique Saint-Jean de Latran, Jean-Paul II a invité les fidèles à prier et à offrir la quête du jour pour les enfants pauvres d'Haïti.

A plusieurs reprises, le Saint-Père a exprimé son désir d'aider Haïti dans la confuse et douloureuse conjoncture qui affecte tant sa population.

Le Pape veut aider l'Eglise qui souffre d'une dramatique crise d'identité au niveau de la vie sacerdotale et de la vie religieuse, crise d'identité qui jette le trouble au sein de la communauté des fidèles.

Il veut aussi aider les Haïtiens en tant que membres d'une nation en confortant les institutions de l'Etat. Ce sont là les raisons qui ont amené le Pape à envoyer un nouveau Nonce, après une absence de quinze mois, provoquée par des faits douloureux dont le vrai peuple haïtien n'est certainement pas responsable.

La crise que subit ce peuple a trop duré. Elle apporte trop de souffrances, pour que le Saint-Père attende encore une hypothétique solution toujours contrariée par des intérêts d'individus ou de groupes nationaux ou étrangers, qui n'ont aucun souci du bien commun de ce peuple de démunis.

L'Eglise est mère éducatrice. Elle est experte en humanité. Sa vocation est l'évangélisation. Elle perdrait son identité si elle suivait le rythme des intérêts humains, à la manière des politiciens. C'est à son propre rythme et avec les moyens qui lui sont propres que l'Eglise doit expliciter sa mission.

Il y aura toujours, chez certains, l'intention et des tentatives d'exploiter les positions de l'Eglise et ses décisions. Il y aura toujours des gens pour essayer de manipuler les institutions de l'Eglise, pour tenter d'utiliser, voire de confisquer à leur profit, sa haute autorité morale et spirituelle.

Mais toujours finira par prévaloir la vérité qu'elle porte en elle pour obéir à son Maître Jésus-Christ qui est "la Vérité". Toujours la vérité finira par l'emporter sur le mensonge, sur l'esprit de parti et de division.

L'Eglise saura apporter la certitude de la vérité et elle contribuera efficacement à la construction de la cité terrestre, en gardant les yeux fixés sur la fin de tout homme, qui est de parvenir à la Cité Céleste.

Lorenzo Baldisseri
Nonce Apostolique

Notes du premier document

- (1) Police rurale (NdT).
- (2) Respectivement élection du président Aristide et tentative de coup d'Etat de Lafontant (NdT).
- (3) Appellation populaire des escadrons de la mort (NdT).
- (4) La mère est en Haïti la référence fondamentale dans l'existence (NdT).

(Diffusion DIAL)

Abonnement annuel: France 385 F - Etranger 430 F. Avion Am. latine 500 F - USA-Canada-Afrique 470 F
Directeur de publication: Charles ANTOINE - Imprimerie DIAL
Commission paritaire de presse: 56249 - ISSN 0399-6441